







## Une bonne organisation de l'activité contribue à la cohésion des équipes et à la réduction de la charge mentale.

## Les opérateurs sont soumis à :

- des contraintes physiques avérées,
- la répétitivité des tâches,
- la variabilité de l'activité à l'échelle de la journée et de la semaine.

## Les réponses organisationnelles possibles sont :

- la revalorisation du travail en diversifiant les tâches (réadressage de produits, petite maintenance de 1<sup>er</sup> niveau, tutorat de nouveaux arrivants...),
- la rotation du personnel sur les postes en promouvant la polyvalence (formations cas du drive adossé : polyvalence commune au magasin et au drive lui-même),
- l'anticipation sur la préparation des commandes (lissage de l'activité),
- l'adéquation de l'effectif à l'activité (planning prévisionnel cas du drive adossé : transfert de personnel formé du magasin vers le drive lui-même),
- un chevauchement suffisant à la relève d'équipe (bonne continuité des tâches),
- la régularité des horaires et des prises de pause,
- la passation exclusive de commandes sur internet avec blocage des créneaux si nécessaire, et incitation commerciale des clients à respecter les horaires de livraison,
- la formation au poste de travail de tout nouvel arrivant (obligation réglementaire),



Consigne affichée à l'attention des salariés



- des formations spécifiques en matière de santé et de sécurité, dont une formation minimale à la prévention des risques liés à l'activité physique (formation PRAP),
- le soutien de la hiérarchie, notamment en période de forte activité.



Briefing d'équipe

Pour mémoire: éviter une configuration dans laquelle un travailleur serait isolé ou trop éloigné. Si impossibilité (ex. réception exceptionnelle de marchandises en dehors des horaires usuels), équiper la personne d'un dispositif d'alarme portatif.

## Pour plus de précisions, se référer notamment à la documentation suivante :

• Entrepôts du commerce et de la grande distribution. Guide pour la prévention des risques du métier de préparateur de commandes. Brochure INRS ED 6039

Fiche 9.2 R156 - Carsat Pays de la Loire - 10/2013